



Cofinoga peut on parler de clause abusive en cas de dépression

Par **nounours16360**, le **15/06/2012** à **18:06**

Bonjour, rnmediatis repris par cofinoga m'a consenti un pret pour un rachat de credit. J'ai pris l'assurance en cas de maladie. Je suis en arrêt depuis décembre 2011 pour dépression. Cofinoga m'oppose que ce n'est pas pris en charge pour ce motif. Lors de la signature du contrat nous avons lu que cela ne concernait que les maladies et accidents antérieurs à ola date d'effet de l'adhésion (2009). Il est vrai qu'en toute petit en dessous il est question de la non garantie pour cause de maladie psychique, dépression, etc... Tout s'est passé par correspondance et rien ne nous a été détaillé. rnEst-ce abusif ? quels sont nos recours ? mERCInjOEL rey